

CAHIER DES CHARGES
PROJET DE CRÉATION DE VITRAUX CONTEMPORAINS
COMMUNE DE MONTHUCHON (MANCHE), ÉGLISE SAINT-MARTIN

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la restauration de l'église Saint-Martin, située sur la commune de Monthuchon (Manche), la prise en compte des vitraux fait partie intégrante de ce projet global tout en étant l'objet d'une démarche particulière.

En effet, les principaux acteurs de cette restauration, aidés par des représentants de la DRAC Normandie, affirment ici leur intention de confier la création de vitraux à un artiste plasticien. Pour cela un Comité de pilotage a été mis en place afin d'établir un cahier des charges dans la perspective d'une commande publique.

Ce cahier des charges constitue, pour l'artiste (ou les artistes) désigné(s), un document énonçant des repères contextuels et techniques du projet ainsi que des premières pistes de recherches. Il ne s'agit aucun cas d'un programme strict et limitatif pour l'artiste mais plutôt d'indications de travail pour accompagner ce dernier dans sa réflexion.

- ✓ Dans un premier temps, nous établirons une présentation générale de l'opération avec les objectifs recherchés. Il sera fait état du cadre de l'édifice et des enjeux de l'opération afin que les créateurs puissent disposer de bases pour faire fructifier leur imagination.
- ✓ Ensuite, nous aborderons les formes d'expression artistique souhaitées ainsi que le programme technique.
- ✓ Enfin, nous évoquerons les contraintes du calendrier prévisionnel et les exigences financières du projet, peu extensibles.



Vue de l'église depuis l'entrée sud du cimetière

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

Cela fait maintenant plusieurs années que nous avons envisagé la restauration de notre église, **un édifice patrimonial et historique identitaire de la commune**, une prise de décision devenue possible qu'après franchissement progressive des différentes étapes.

Dans un premier temps, le Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) du département de la Manche a été sollicité pour qu'un de leurs architectes établisse un état des lieux de l'édifice permettant d'identifier les principales anomalies du bâtiment.

Ce premier bilan a été affiné et complété par un diagnostic architectural réalisé par Mme Hélène Coudray, architecte du patrimoine.

C'est à partir de ce moment que le Conseil municipal a décidé des travaux sur l'église mais, à ce stade, sans encore évoquer une création de vitraux, pensant plutôt à une restauration.

C'est également à cette étape du projet que l'association communale de Sauvegarde du Patrimoine a vu le jour.

Puis, est venu le temps de réaliser l'avant-projet définitif avec une description précise de tous les travaux et de leur chiffrage. C'est lors de la remise de ce document à la commission chargée du suivi des travaux que Madame Coudray envisagea la possibilité de ne pas restaurer les vitraux, ceci pour des problèmes techniques, mais plutôt de les remplacer par des vitraux neufs. Présente lors de cette réunion, Madame Brigitte Galbrun, conservatrice des antiquités et objets d'art (pôle patrimoine et territoires du Conseil départemental), suggéra alors de s'orienter vers des vitraux contemporains.

Cette idée fit son chemin et lors d'une nouvelle rencontre, cette fois en présence du Père Jamelot, desservant de la paroisse et président de la commission diocésaine d'art sacré en charge du patrimoine à l'évêché de Coutances, Madame Galbrun nous présenta un montage PowerPoint illustrant la diversité et la variété des créations en ce domaine, dans le souci de convenir à la fois aux représentants du culte et aux autres membres de la commission. Mais faire un choix nous semblait très difficile surtout sans avoir en main des éléments techniques, artistiques... permettant d'entreprendre cette démarche.

Devant notre embarras, Madame Galbrun proposa de faire appel à un artiste plasticien. Après l'effet de surprise et une période de questionnement, tous les membres de la commission adhèrent à cette suggestion.

C'est donc avec enthousiasme que les représentants de la commune, de l'association et du culte, soutenus par l'architecte, décidèrent de se renseigner auprès des services de la DRAC Normandie pour entamer le processus.

Après accord de Monsieur Jean-Paul Ollivier, directeur régional de la DRAC Normandie, nous avons mis en place, en collaboration avec ses services, un Comité de pilotage pour mener à bien cette opération.

COMITÉ DE PILOTAGE :

- Jacques MARIE, maire de la commune de Monthuchon
- Héléna COUDRAY, architecte du Patrimoine
- Tony DUVAL, 2^{ème} adjoint au maire en charge des travaux
- Marie FRULEUX, architecte des Bâtiments de France
- Brigitte GALBRUN, conservatrice des antiquités et objets d'art (Conseil départemental de la Manche)
- David GUIFFARD, Conseiller arts plastiques à la DRAC Normandie
- Père Daniel JAMELOT, desservant de la paroisse, chargé du Patrimoine de l'évêché de Coutances
- Marie-Ange LEBARGY, 1^{ère} adjointe au maire et vice-présidente de l'association communale de Sauvegarde du Patrimoine
- Jane MOTIN, artiste plasticienne
- Thierry PAINVIN, Président de l'association communale de Sauvegarde du Patrimoine

Ce Comité de Pilotage, mis en place par la commune et présidé par M. le Maire, et en accord avec la DRAC, est composé principalement de personnes ayant une sensibilité ou une compétence pour la sauvegarde du Patrimoine et la création.

En tant que maître d'ouvrage, les représentants de la commune souhaitent très vivement s'appuyer sur les qualités de ces personnes.

À noter qu'il est également envisagé de s'appuyer ponctuellement sur les compétences d'historiens locaux.

DES OBJECTIFS MULTIPLES...

En premier lieu, la municipalité souhaite valoriser le patrimoine communal en élargissant son utilisation grâce à diverses manifestations culturelles, en accord avec les représentants du culte. Les travaux de restauration de l'édifice intègrent la prise en compte d'une cohabitation des usages culturels et artistiques notamment par les choix d'éclairage et de mise en valeur des espaces. Le projet de création de vitraux permet d'apporter une réponse qualitative et complémentaire à la mise en valeur de l'église. De plus, en optant pour des vitraux contemporains, le Comité de pilotage souhaite faciliter l'usage de l'édifice pour des représentations culturelles et artistiques.

L'association communale de Sauvegarde du Patrimoine a déjà réalisé deux concerts dans l'église rencontrant à chaque fois un vif succès. Ceci est très encourageant pour l'avenir. Nous souhaitons aussi accueillir des exposants, surtout en lien avec le patrimoine, par exemple au moment des Journées du Patrimoine.

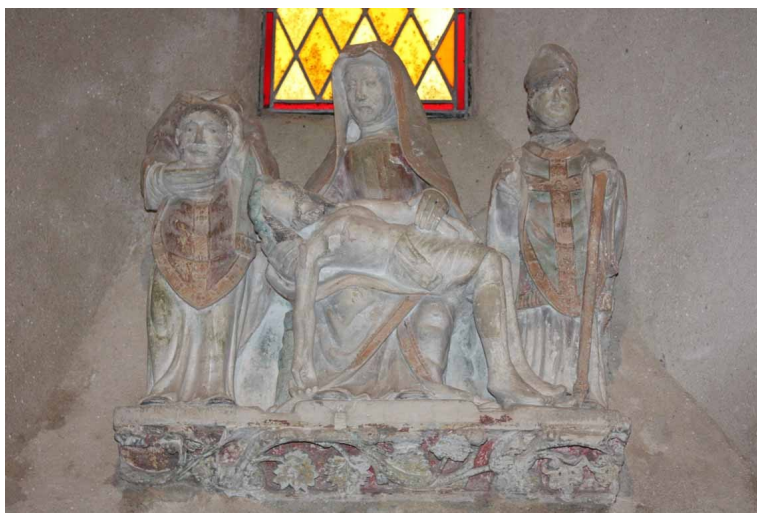
Il est à souligner que la municipalité, accompagnée des acteurs locaux, souhaite à travers ce projet promouvoir le travail de l'artiste, et l'élaboration de l'œuvre d'art, par un travail de communication et de pédagogie. Des projets novateurs comme la création de vitraux contemporains permettent de mettre en place des actions de médiation, de valorisation et de communication. Avec l'aide des différents acteurs de cette opération, il nous semble possible d'intéresser un grand nombre de personnes, notamment les publics scolaires.

Sur le plan architectural et paysager, c'est-à-dire à l'échelle de l'église et de ses abords, l'un des objectifs principaux de cette création de vitraux sera de valoriser l'édifice, avec ses enjeux d'aujourd'hui et de demain, et avec des couleurs et une luminosité adaptées au site et au territoire.

PRÉSENTATION DU CADRE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

Le territoire communal de Monthuchon, avec ses 766 hectares, est très rural et bocager bien que situé en périphérie de Coutances, ville de 10 000 habitants. Notre commune de 700 habitants est passée d'un contexte très agricole à une vocation plutôt résidentielle. Cependant, une très grande partie de la commune a conservé son activité agricole.

L'église est située au cœur du bourg, à proximité de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes. Elle date des XV^e et XVI^e siècles, avec de nombreux remaniements ultérieurs, notamment suite aux bombardements de la Seconde Guerre mondiale. L'église Saint-Martin ne fait l'objet d'aucune protection au titre des Monuments Historiques mais abrite du mobilier inscrit et classé au titre des Monuments Historiques.

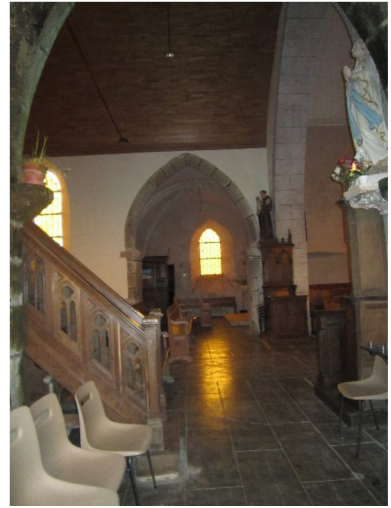


Groupe sculpté : Vierge de Pitié entre un saint céphalophore (st Clair ou saint Denis ?), et un évêque, pierre calcaire, XV^e siècle, Clmh 04/11/1908

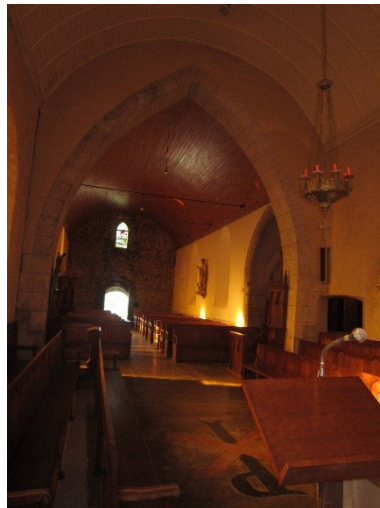
Lutrin, bois polychromé, 1773, Clmh 20/07/1976



Tableau et son cadre : messe de saint Martin, peinture à l'huile sur toile (tableau) et bois (cadre), XVII^e-XVIII^e siècle, Ismh 11/12/1997



L'espace de l'avant chœur, la chapelle Sud et la chapelle Nord



Transept par un arc triomphal, l'accès obturé à la chapelle Saint-François aujourd'hui sacristie

Les vitraux actuels de l'église résultent de plusieurs campagnes de travaux, entre la fin du XIXe siècle et l'époque de la Reconstruction.

Du XIXe siècle, seul subsiste le vitrail représentant Saint-Martin situé en partie haute du pignon occidental. Ce vitrail devra être conservé et faire l'objet d'une restauration.

Vitrail : Charité de saint Martin. En partie basse, armoiries de la famille Michel de Monthuchon qui reprend la signification en latin du nom de l'archange Michel (en hébreu Mickaël), Quis ut Deus (« Qui est comme Dieu »)

Les 18 vitraux créés après-guerre, en remplacement des vitraux figuratifs détruits par les déflagrations des bombes de la Seconde Guerre mondiale, sont géométriques, losangés et très colorés (tons oranges et jaunes). D'une grande disparité d'état et de qualité, ils confèrent à l'intérieur de l'édifice un éclairage déséquilibré et peu satisfaisant.

Bien qu'uniforme dans leur traitement, ils se distinguent tout à la fois par leur localisation dans les différents espaces de l'église et par les différentes formes des baies qui elles correspondent à diverses datations.

II – PROGRAMMES TECHNIQUE ET ARTISTIQUE

✓ Programme technique

La mise en œuvre et le fonctionnement de l'œuvre d'art ne devront pas être de nature à remettre en question les fonctionnements techniques, organisationnels et structurels de l'église.

De plus, les verrières seront réalisées selon une technique d'expression et de mise en œuvre libre, mais qui devront garantir une pérennité équivalente à une production de vitraux traditionnels et satisfaire aux exigences de mise hors d'air et hors d'eau. La mise en œuvre devra intégrer les préconisations nécessaires pour éviter les phénomènes de ruissellement, de coulure ou de dégradation des verres et des parements.

La technique de pose devra être également précisée, soit en cours de chantier soit au moment de la consultation, afin d'être prise en compte dans le projet de restauration générale.

L'attention de l'artiste est attirée sur son obligation, s'agissant de l'installation d'une œuvre d'art au sein d'un espace public, de ne pas contrevenir aux normes, règles ou recommandations officielles en vigueur ; notamment l'ensemble des normes françaises éditées par l'AFNOR, les dispositions applicables pour l'accessibilité aux personnes handicapées, le code du travail (hygiène, sécurité et conditions de travail), le règlement sanitaire départemental...

Au moment de l'achèvement des vitraux, la pose de cartels indiquant l'auteur, le titre de l'intervention et sa date, sera prévu. L'emplacement sera indiqué en phase réalisation par l'architecte responsable de la restauration générale de l'église.

Le coût de maintenance, de fonctionnement et d'entretien :

À l'appui de la note de présentation de l'œuvre (cf. programme artistique), il est demandé à l'artiste de rédiger une note d'installation et de fonctionnement de l'œuvre d'art. Il devra être fait mention, dans cette note, des conditions précises de maintenance et d'entretien de celle-ci, des coûts d'entretien estimés ou, dans le cadre d'une œuvre fonctionnelle, de fonctionnement. Dans la mesure où il ne sera pas alloué d'autre budget que celui prévu pour la maintenance des espaces, l'entretien courant de l'œuvre d'art devra être simple et n'imposer aucun coût supplémentaire ni aucune difficulté particulière. Cet entretien sera confié à la commune de Monthuchon. Les responsables de l'œuvre d'art, la maîtrise d'ouvrage, prévoient et s'assureront des conditions de son entretien et de sa maintenance. Si la notion des coûts de maintenance, de fonctionnement et d'entretien des vitraux, demeure une contrainte ferme et réelle à sa mise en œuvre, elle ne doit cependant pas constituer en soi un obstacle à sa conception

Le maître d'ouvrage souhaite que le projet de création contemporaine porte sur l'ensemble des verrières de l'église soit 18 vitraux, excepté le vitrail figuratif de Saint-Martin.

Superficie totale des verrières : environ 20.07m²	
Nef	4 vitraux de 1.45m ²
Chapelle Nord	1 vitrail de 1.38m ²
Chapelle Sud	1 vitrail de 1.54m ² 1 vitrail de 1.10m ²
Chœur	2 vitraux de 1.10m ² 1 vitrail de 0.29m ² aujourd'hui aveugle (donnant sur la sacristie) 1 vitrail de 0.59m ² (baie du XIV ^e siècle comportant dans son emprise une Pietà du XV ^e siècle Clmh)
Chevet polygonal du XIX^e siècle	5 vitraux de 1.15m ²
Sacristie (ancienne chapelle seigneuriale reconstruite suite aux bombardements de la Seconde Guerre mondiale)	2 vitraux de 0.96m ²

Un diagnostic exhaustif des différentes verrières produit par l'Architecte du patrimoine lors de l'avant-projet définitif sera remis à l'ensemble des candidats, ainsi que le projet de mise en lumière de l'église.

À l'appui du projet artistique, le(s) candidat(s) proposeront un budget de réalisation de leur œuvre.

✓ **Sur le plan artistique, il est souhaité que le projet portant sur les 18 verrières réparties sur l'ensemble de l'église apparaisse comme une juste compréhension du programme, avec une prise en compte du contexte et des volumes de l'édifice.**

Le maître d'ouvrage exprime le vœu que le projet de création de vitraux réponde à une démarche de création contemporaine. Il laisse le libre choix :

- d'une création figurative ou non figurative ;
- d'une proposition qui pourra s'harmoniser à l'ensemble des verrières, s'inspirer ou non du vitrail représentant saint Martin encore en place sur le pignon Ouest ;
- d'une proposition unitaire ou mixte alliant espaces de lumières et/ou de « vitraux tableaux ».

Les candidats devront être attentifs à l'intégration des vitraux dans un édifice qui, outre sa fonction culturelle, recevra des manifestations artistiques et culturelles. Le choix artistique devra prendre en compte l'architecture de l'édifice : la nef s'ouvre sur un chœur séparé par un arc triomphal permettant ainsi une lecture d'ensemble des verrières réalisées. Les chapelles formant transept se lisent indépendamment. Les verrières devront conserver la lecture progressive des espaces de la nef vers le chœur et révéler l'équilibre des intérieurs.

La proposition pourra prendre en compte la position des verrières dans l'édifice en fonction de l'orientation et de l'ensoleillement. Elle pourra également intégrer un ou des effets sur les parements intérieurs (élévations, sols, voûtements), qui devront être expressément décrits dans la note d'intention afin d'être pris en compte dans le projet global de restauration. Le rapport avec la mise en lumière artificielle peut également être intégré dans le projet de conception.

L'intervention artistique sera de type pérenne. Il sera demandé à l'artiste, à l'appui de son œuvre, une note de présentation de celle-ci et éventuellement sa participation à une rencontre d'échanges, après sa réalisation, avec les publics.

III - CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET CADRE FINANCIER

Déroulé de la consultation des artistes et maîtres verriers :

Étape 1 : sélection de trois candidats sur dossier artistique et sur références (**novembre 2017**).

Dans un premier temps, les candidats devront adresser un dossier de présentation de leurs créations, avec des références et/ou commandes artistiques.

Le candidat devra également rédiger une note d'intention témoignant de son intérêt pour ce projet de création et de sa sensibilité au traitement de la lumière, en relation avec l'objectif détaillé ci-dessus. Il est vivement conseillé aux candidats d'effectuer une visite sur place.

Étape 2 : les trois candidats sélectionnés seront invités à une réunion questions/réponses sur site avant conception de l'esquisse (**fin décembre 2017**). Suite

à cette rencontre, les artistes devront présenter un projet techniquement réalisable qui devra notamment comporter : un dessin de chaque baie, une notice descriptive du parti créatif choisi et tout élément permettant d'apprécier la qualité du projet.

L'enveloppe envisagée pour le projet s'élève à 70 000 €.

Le détail des pièces à fournir sera précisé aux candidats sélectionnés.

Étape 3 : réalisation des vitraux (**printemps 2018**)

À l'issue de la sélection du lauréat, les travaux seront engagés et réalisés en une seule phase ou par tranches annuelles selon la capacité de financement du commanditaire. Ce point sera précisé à la commande et les prix réactualisés si nécessaire.

Le 01/07/2017, le Maître d'Ouvrage